

RÉUNION URGENTE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE : Le 2 juillet 2015
HEURE : 18h20
PRESENCES : Anita Savoie Robichaud, Patrice Eloi Mallet, Kassim Doumbia,
Jérôme Roy, Rémi Hébert,

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Joanne Richard, Eloi Haché, Jules DeSylva

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 18h20. La maire souhaite la bienvenue au public

2. Divulgence de conflits d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt n'est divulgué

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'ordre du soit adopté avec la modification que les items 8, 9 et 10 soient enlevés de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Demande de Kit Plus – empiètement

Suite à une demande de la firme Thériault, Larocque, Boudreau représentant les intérêts de la propriétaire de Kit Plus qui nous demande une servitude en raison de l'empiètement possible de l'édifice sur la propriété appartenant à la municipalité sur le boulevard J.D. Gauthier, il est proposé par le conseiller Patrice Eloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la ville accorde une servitude à la propriété de Kit Plus portant le numéro NID 20373536 à l'effet que le commerce Kit Plus demeure à cet endroit tant et aussi longtemps que ce dernier n'est pas détruit par un sinistre ou par l'acheteur de façon volontaire et nécessaire; aucune construction ne sera permise au-delà de l'empiètement, cette servitude étant une permission et non une renonciation au droit de propriété sur le boulevard J.D. Gauthier en question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Transfert de terrains de la CICGSI

Ayant reçu une demande du cabinet Marc Cormier datée du 4 juin 2015 concernant le dossier COO13-24 (MC) de la Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan inc. concernant une entente entre la ville de Shippagan et la Commission au sujet d'un transfert de terrain et étant donné que la ville et la CICGSI ont convenu dans une lettre du 14 décembre 2012 que la Commission récupérerait ledit terrain advenant que la transaction avec le promoteur échoue, et étant donné que le projet n'a pas eu de suite et qu'un promoteur est intéressé à négocier une entente avec la Commission, il est proposé par le conseiller Patrice-Eloi Mallet appuyé du conseiller Jérôme Roy que la ville transfère à la CICGSI le terrain portant le numéro NID 20856597

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Demande d'octroi – amélioration du bâtiment Petite Église

La municipalité désirant effectuer des travaux de consolidation du bâtiment reconnu comme bâtiment historique, il est proposé par conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice Eloi Mallet que la ville soumette une demande dans le cadre du volet A du Programme du patrimoine architectural pour la planification et la réalisation de travaux de conservation du lieu historique municipal Église United Church, située au 230 boulevard J.D. Gauthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1 Demande de DC Plomberie – (Construction d'un bloc multifamilial)

Étant donné que le Domaine Centre-Ville a l'intention de construire un bloc appartement de 6 logements sur la 10^{ème} rue et qu'il demande à la ville de lui céder une parcelle de terrain en forme de triangle au bout de son terrain (ancienne voie ferrée) et une partie du terrain portant le NID 20817185, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Patrice Eloi Mallet que la ville cède cette parcelle de terrain d'une dimension de 136' x 220' x 259' au Domaine Centre-Ville pour la construction d'un immeuble à logement sur la 10^{ème} rue et que l'acquéreur signe une décharge pour la possibilité de contamination sur ce terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Demande de DC Plomberie – (Construction d'un bloc multifamilial)

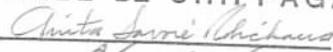
La municipalité ayant reçu une demande du Domaine Centre-Ville pour l'acquisition d'une parcelle de terrain portant le numéro NID 20817185 pour la construction d'un second immeuble à logement, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Rémi Hébert que la ville accepte de vendre une partie de cette parcelle de terrain d'une grandeur de 38,658 à .25 cent le pied carré et que l'acquéreur signe une décharge pour la possibilité de contamination sur ce terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 18h45

La maire donne la parole au public

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

SECRÉTAIRE
MUNICIPAL